



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 631-20230601

2023

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 31 mai 2023

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan (Ordre de l'Assemblée le 26 avril 2023)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M^{me} Dufour (Mille-Îles), porte-parole en matière d'affaires municipales et d'habitation
M. Émond (Richelieu), député ayant présenté le projet de loi
M. Gagnon (Jonquière), président de séance
M. Girard (Lac-Saint-Jean)
M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales
M. Rivest (Côte-du-Sud)

Intéressés :

Centre de services scolaire des Patriotes et Ville de Carignan:

M^e Martine Burelle, burELLE Avocate
M. Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Centre de services scolaire des Patriotes
M^e Ève Poulin, directrice des affaires juridiques et greffière, Centre de services scolaire des Patriotes

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 32, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Émond (Richelieu), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Dufour (Mille-Îles) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Carignan.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gagnon (Jonquière) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Dufour (Mille-Îles), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M. Émond (Richelieu) font des remarques finales.

À 19 h 57, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Sébastien Schneeberger

FFL/cv

Québec, le 31 mai 2023